

l'accord trilatéral avec le Mexique. Le but était de faire progresser des dossiers comme le règlement des différends, l'investissement, le commerce des services et les marchés publics – des domaines dans lesquels notre niveau d'intégration économique semblait réclamer un régime de règles et de procédures plus détaillées que ce qui pouvait être obtenu sur la tribune multilatérale du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], où les choses évoluent à plus grande échelle mais aussi plus lentement. Mais ce faisant, nous avons clairement fait savoir à nos autres partenaires commerciaux que l'Amérique du Nord était engagée envers un ordre économique international plus ouvert et mieux structuré et que nous étions disposés à laisser derrière les pays qui refusaient de s'orienter dans cette direction. Il n'est pas étonnant que nombre de progrès réalisés dans l'ALE et l'ALENA se soient subséquemment reflétés dans les résultats finals des négociations d'Uruguay menées sous les auspices du GATT.

Il est maintenant temps de faire progresser à nouveau l'ALENA. D'une part, le Canada s'efforce d'élargir l'Accord et d'en appliquer les règles à un plus grand nombre de pays. L'adjonction du Chili à l'ALENA représentera plus que l'accès à un marché de 14 millions de consommateurs : elle établira un lien d'une importance capitale pour nous avec l'Amérique du Sud, accélérera le rythme de l'intégration à l'échelle de l'hémisphère, et contribuera à garantir que l'architecture de l'ALENA reste essentiellement ouverte et dynamique. Avec l'accession du Chili, il faudra remplacer la dénomination ALENA par une autre, par exemple l'ALEA (soit l'Accord de libre-échange des Amériques), et il ne s'agira pas d'un simple changement sémantique. Ce sera le signe des progrès réalisés sur la voie de l'instauration du libre-échange à l'échelle de l'hémisphère occidental dans 10 ans. De même, nous nous efforçons d'améliorer ce que nous avons déjà obtenu dans l'ALENA. Et nous engagerons le processus de négociation sur un éventail plus large de questions difficiles. Parmi ces questions, aucune n'est plus importante pour le Canada que les efforts qu'il déploie, au sein des deux groupes de travail de l'ALENA, pour obtenir des règles commerciales mutuellement convenues qui permettront de réduire ou d'éliminer l'application arbitraire de la législation sur les recours commerciaux – une législation qui n'a vraiment pas de justification économique dans une zone de libre-échange. Cette stratégie globale s'appuie sur l'idée centrale que ce n'est qu'en allant de l'avant – en améliorant les règles de l'ALENA et en élargissant le nombre de ses adhérents – que l'Accord restera un pilier et non une pierre d'achoppement du libre-échange mondial à venir.

La dynamique que nous avons créée avec l'ALENA – et maintenant avec la zone de libre-échange de l'hémisphère occidental – s'est répercutée en Asie et au-delà. Il ne peut guère y avoir de doute que l'initiative de l'APEC a été lancée, du moins en partie,